

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité Nationale ;

Vu la circulaire n°5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Vu la décision du Comité Technique Interministériel pour les restructurations de la Défense en date du 22 septembre 2010.

Préambule

L'État a entrepris une vaste campagne de restructuration de l'armée passant par des réductions d'effectifs et par une réorganisation territoriale des sites militaires, avec pour objectifs la rationalisation des coûts et l'adaptation de la Défense Nationale aux nouvelles menaces.

En Moselle, le Pays de Bitche a été directement concerné par cette réforme prévoyant la dissolution du 57ème Régiment d'Artillerie et son remplacement par le 16e Bataillon de Chasseurs. Compte tenu du rôle qu'a joué, traditionnellement, l'armée dans la vie économique locale, il est apparu nécessaire de réfléchir aux retombées économiques d'une telle restructuration, et de travailler sur un plan de redynamisation du territoire.

La présence militaire a en effet assuré le cœur de l'animation de ce secteur et notamment de la ville de Bitche, au sein de laquelle l'armée a toujours été un élément complémentaire de la société civile.

L'annonce du départ du 57^e RA a été vécue comme une épreuve douloureuse par les élus et les habitants du Pays de Bitche. Un article de presse paru le 31 juillet 2008 dans le magazine « Le nouvel Observateur » titrait même : « Au cœur de la dépression française : les sinistrés de Bitche ». Il est vrai qu'au cœur du Pays de Bitche, l'armée a, outre son potentiel d'emplois, une valeur symbolique incontestable.

Paradoxalement, l'importance de cette présence militaire a également contribué à une image « détériorée » d'une ville de garnison, aux marches de l'est, peu attractive pour les développeurs économiques.

En outre, Bitche subit encore les effets d'une première restructuration militaire corrélative au départ du 4^{ème} Cuirassiers en 1997 qui n'a pas été accompagnée de mesures permettant une redynamisation économique du territoire : la situation démographique et financière s'est alors beaucoup dégradée et la ville n'a jamais retrouvé le niveau de population atteint en 1996 de 7 500 habitants.

Parmi les compensations proposées par l'Etat après le départ du 4^{ème} Régiment de Cuirassiers figurait seulement la montée en puissance du 57^{ème} RA, aujourd'hui dissout et la ville s'est lourdement endettée pour faire face aux acquisitions à titre onéreux des friches militaires délaissées qu'elle n'a jamais pu valoriser depuis lors et qui demeurent invendables dans le contexte actuel de la crise de l'immobilier.

Le 8 février 2009, une mesure compensatoire était annoncée avec l'arrivée programmée 16^e Bataillon de Chasseurs (16^e BC), installé jusqu'alors dans la ville sarroise de Saarburg depuis 1968. Le 16^e BC est un régiment d'infanterie, composé de 1 114 militaires et de 40 civils. Les premiers éléments permettent de prévoir de façon certaine une phase transitoire allant du départ des militaires du 57e RA à l'arrivée de l'ensemble des militaires du 16e BC.

L'annonce de l'arrivée de ce régiment a modifié la procédure lancée. Pour les territoires ne bénéficiant pas d'un CRDS, mais néanmoins affectés de manière significative par une mesure de restructuration, des plans locaux de redynamisation (PLR) sont définis et mis en œuvre par les préfets.

Ils concernent les sites dont la perte nette d'emplois est supérieure à 50 emplois directs et qui subissent un impact significatif, sans qu'il en résulte pour autant un bouleversement profond de l'économie locale.

Avant l'annonce de l'arrivée du 16ème BC, le Pays de Bitche faisait partie des sites appelés à bénéficier d'un contrat de redynamisation de site de défense, abondé d'un montant plancher de 10 000 000 €. Dorénavant, il s'agit de proposer, au niveau du Pays de Bitche, des mesures susceptibles d'entrer dans le cadre du plan local de redynamisation de la Moselle abondé de 3 000 000 €.

Article 1 : Diagnostic territorial

1-1 L'entité géographique

Le Pays de Bitche est constitué de 3 cantons et regroupe 47 communes et 36 312 habitants au recensement de 1990.

<u>CANTON DE BITCHE</u>: 16 communes, 16 066 habitants

<u>CANTON DE ROHRBACH LES BITCHE</u>: 15 communes, 14 834 habitants

<u>CANTON DE VOLMUNSTER</u>: 16 communes, 5 862 habitants (recensement de 1990)

Le pays de Bitche est bordé, au Nord par l'Allemagne (Sarre et Rhénanie – Palatinat), à l'Est et au Sud par l'Alsace. La place forte de Bitche (Citadelle de Vauban) en est le centre naturel. C'est aussi le Nord du Massif Vosgien, une zone de grès rose couverte de forêts, véritable poumon de 100.000 hectares au milieu d'une zone de 4 millions d'habitants.

Isolé en raison notamment de sa position géographique excentrée, le Pays de Bitche a, depuis une dizaine d'années, fait des efforts de désenclavement économique, touristique et routier mais qui sont restés de portée limitée.

Le secteur est particulièrement excentré par rapport aux centres de décisions, aux centres économiques et administratifs dont il dépend.

Les dessertes sont absentes ou insuffisantes comme dans toute la frange Est de l'arrondissement de Sarreguemines. L'éloignement des grands pôles et des nœuds ferroviaires et autoroutiers limite fortement l'attractivité du Pays de Bitche et notamment l'éloignement des gares TGV, qui pénalise lourdement les étudiants et leurs parents. Il s'agit d'un réel frein à l'arrivée des familles des militaires du $16^{\grave{e}me}$ BC.

Des actions de désenclavement constituaient des pistes avancées par l'ensemble des élus locaux en vue d'améliorer l'attractivité du territoire et pour faciliter les déplacements de salariés vers l'Alsace et de résidents de provenance alsacienne vers le Bitcherland

- Amélioration de la desserte ferroviaire Sarreguemines Bitche
- Remise en fonction de la desserte ferroviaire Bitche Niederbronn Haguenau et, à tout le moins amélioration de la desserte de la ligne BUS SNCF
- Amélioration du réseau routier entre Bitche et Haguenau (Mise à 4 voies)

Une desserte ferroviaire vieillissante et obsolète

Malgré la présence sur le territoire de deux autorités organisatrices de transport, la région et le département, le coût des interventions nécessaires n'a pas permis de privilégier l'une ou l'autre de ces pistes et de poursuivre les études.

En effet, la ligne à vocation régionale Sarreguemines - Bitche - Niederbronn - Haguenau, en mauvais état, n'est plus exploitée, depuis 1966 entre Bitche et Niederbronn. Sur le tronçon encore exploité, elle nécessite une modernisation lourde et onéreuse pour pérenniser ses performances actuelles

limitées à 75 km/h. Sans modernisation lourde, la section Sarreguemines - Bitche va connaître, à court terme des ralentissements avec plusieurs sections réduites à 50 km/h

RFF ne prendra pas en charge seul la modernisation d'une telle ligne mais la recherche d'un consensus avec ses partenaires institutionnels n'a pas abouti. Les seuls travaux devant permettre de parer aux ralentissements constatés entre Sarreguemines et Bitche sont évalués par RFF à environ 6 millions d'euros.

Toute possibilité de ramener du trafic de fret local sur la ligne Sarreguemines - Bitche devrait être saisie afin, d'une part de consolider l'utilisation de cette infrastructure et, d'autre part, de pouvoir attirer des industriels ou logisticiens ayant besoin du mode ferroviaire dans les communes desservies par la ligne. RFF estime qu'il serait souhaitable que d'éventuelles créations de nouvelles zones économiques se fassent sur des terrains facilement raccordables à la voie ferrée.

La réouverture de la section Bitche - Niederbronn reste soumise à un consensus politiques sur les financements étant observé que le CPER Alsace prévoit, pour l'horizon 2013, une somme de 24 millions d'euros.

Une desserte routière insuffisante:

Deux routes d'une longueur de 33 km : la RD 662 (ex RN 62) et la RD 620, voie récente sans accès directs qui dessert Bitche et le canton de Volmunster.

La RD 620 permet certes un accès facile des poids lourds à Bitche mais présente l'inconvénient de ne desservir aucune zone industrielle, de desservir peu d'habitants et de rester éloignée du Pays du Verre et du Cristal.

La RD 662 traverse 5 agglomérations, dessert une population plus importante mais présente des zones dangereuses dues au relief notamment pour les transports exceptionnels nombreux à la fréquenter. Le désenclavement vers le département du Bas-Rhin, au-delà de Philippsbourg pose le problème essentiel de la continuité des projets de part et d'autre de la limite départementale, ainsi que la question du coût des ouvrages qui dépendent de décisions partenariales entre les deux conseils généraux concernés et de l'incidence de zones naturelles à protéger ou à éviter.

Si les membres du comité de pilotage ont été unanimes pour constater la nécessité d'un tel désenclavement, il a été convenu que le niveau des financements à attendre du PLR est à présent hors de proportion avec l'ampleur des projets à mettre en œuvre.

1-2 <u>Le contexte historique</u>

Le passé historique du Pays de Bitche, directement lié à la situation géographique de la région qui constituait une position stratégique a légué de nombreuses places fortes mais aussi un état d'esprit particulier lié aux souffrances endurées et au sentiment très partagé par les bitchois encore aujourd'hui, voire exacerbé, d'être, tout au long de l'histoire et depuis neuf siècles, sacrifiés à la raison d'Etat.

Le Pays de Bitche a été le théâtre de confrontations et d'invasions durant deux millénaires, étant toujours l'objet de contentieux territoriaux qui l'ont fait basculer de part et d'autre des belligérants.

Le Pays de Bitche apparaît pour la première fois en tant qu'entité territoriale de la Lotharingie orientale au XIe siècle.

A partir du second quart du XIIe siècle Bitche constitua, pour un temps, une importante zone d'expansion du duché de Lorraine puis fut régulièrement écartelée entre le Duché et l'Empire. Tenaillée entre deux attitudes, elle choisit son camp suivant les circonstances. Tantôt elle se reconnut vassale du Lorrain, tantôt elle revendiqua pour la seigneurie le statut de terre immédiate d'Empire.

Bitche est « francisé » sous Louis XIV qui emploie les grands moyens. L'espace est militarisé à outrance. Dès 1681, Bitche entre dans le maillage serré des fortifications de Vauban.

Vieille de près de neuf siècles, l'unité historique éclate en 1800. Le Pays de Bitche est fondu dans l'arrondissement de Sarreguemines et divisé en trois cantons

Lors du désastre de 1870, une nouvelle donne politique et économique s'installe avec l'arrivée des prussiens jusqu'à la fin de la première guerre mondiale et le retour à la France, avec un énorme sentiment de frustration face à l'abandon.

L'évacuation de septembre 1939 et les destructions inhérentes à la seconde guerre mondiale vont changer complètement l'aspect et le déroulement quotidien de la vie du Pays de Bitche qui recherche son désenclavement.

Après les destructions de la deuxième guerre mondiale, la population commence à rebâtir, grâce aux «dommages de guerre». Ces aides nationales stimulent un secteur porteur, celui des travaux publics.

La reconstruction achevée, la main-d'œuvre qui ne trouvait plus de travail sur place, s'est orientée vers les bassins d'emplois extérieurs à la région, tels ceux de Sarreguemines, de Niederbronn - Reichshoffen et plus tard celui de Pirmasens, Zweibrücken en Allemagne, qui à leur tour ont été touchés de plein fouet, à partir de l'automne 2008 par la crise économique dans des domaines d'activités presque exclusivement dédiés à la construction automobile et à sa sous-traitance.

La commune de Bitche se singularise par la présence d'un important patrimoine bâti militaire dont la Citadelle édifiée par Vauban, située au cœur même de la ville et qui en assure le principal atout touristique.

De nombreux ouvrages de la Ligne Maginot construits avant la deuxième guerre mondiale forment des ensembles architecturaux très structurés notamment le Fort Casso à Bitche et le Simserhof à Siersthal auxquels les maîtres d'ouvrage s'efforcent de donner un nouvel élan touristique dans le cadre de <u>présentations scénographiques</u> modernes et attractives afin de renouveler le traditionnel public du tourisme de mémoire en attirant des jeunes.

Dans ce domaine, un important travail transfrontalier est effectué par les collectivités de part et d'autre de la frontière afin conjuguer les efforts autour de l'élaboration d'un circuit de la fortification.

1-3 Les données linguistiques confortent le repli identitaire.

Selon l'enquête Famille 1999 de l'INSEE, 70% des hommes adultes actuels à qui leur père parlait habituellement en « Platt lorrain » (c'est le mot utilisé par l'INSEE) dans leur enfance, vers l'âge de 5 ans, ne le parlent plus à leurs propres enfants. Le nombre des locuteurs dans le département de la Moselle serait de 78 000 en 1999, chiffre certainement sous-estimé.

Le « Platt » reste malgré tout un facteur identitaire important encore utilisé quotidiennement dans les familles et promu dans des activités de communication (TV locales) et théâtrales de portée très locale.

1-4 L'organisation administrative et l'intercommunalité

Pour faire face aux difficultés liées à la restructuration militaire, deux éléments contribueront à assurer la nécessaire cohérence au sein du Pays de Bitche :

- La fusion des offices de tourismes des quatre intercommunalités pour mettre en place un office de tourisme de pôle du Pays de Bitche: L'idée de fédérer les acteurs du tourisme pour leur permettre de se concerter en vue d'une meilleure adéquation entre l'offre touristique et les flux de visiteurs est l'occasion pour ce secteur de devenir le nouveau moteur de développement local. La procédure est à présent aboutie depuis le 1^{er} août 2010. Cet aboutissement était un préalable indispensable à la mise en place d'une des actions proposées au financement du PLR.
- La démarche de rationalisation des intercommunalités, en vue de la constitution d'une grande intercommunalité rassemblant les Communautés de Communes du Pays du Verre et du Cristal, de Bitche et de Volmunster. Le préfet a pris un arrêté de périmètre et la fusion est effective depuis le 2 décembre 2009 avec effet au 15 décembre 2009.

L'enjeu majeur d'une telle fusion était de mutualiser les forces vives au développement du territoire. Ce regroupement permettra aux différents secteurs d'avoir un poids territorial plus important, et ainsi de rééquilibrer les politiques locales. La mobilisation des différents acteurs et le choix d'objectifs communs seront utiles à la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent.

Dans le contexte actuel de réflexion à propos des moyens de redynamisation à mettre en oeuvre au sein d'un secteur touché par les restructurations militaires, la démarche de fusion des intercommunalités est arrivée à point nommé pour offrir une base solide aux différents projets qui ont été validés.

Organisé, jusqu'à la fin de l'année 2009 en quatre communautés de communes, le pays de Bitche reste fortement marqué par la préexistence d'un grand syndicat de communes à vocation multiple.

Le schéma de coopération arrêté en 2007 préconisait leur fusion en une grande communauté de communes susceptible de se substituer aux quatre communautés existantes et d'absorber les compétences du syndicat de communes du Pays de Bitche et du syndicat unique à vocation touristique.

Aucune des structures existantes n'avait en effet la taille suffisante pour porter des projets structurants. Conscients de la nécessité d'une mutualisation des moyens, les élus se sont engagés dans la procédure de fusion qui a abouti à la fin de l'exercice 2009 par la création d'une communauté de communes résultant de la fusion de trois structures sur les quatre représentant 25 541 habitants. Il s'agit de la première procédure de l'espèce ayant abouti en Moselle

1-5 Une qualité environnementale reconnue

Situé au Nord Est du département de la Moselle, le Pays de Bitche constitue la partie lorraine du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, classé réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO pour la richesse de son patrimoine naturel et ses nombreuses actions de protection et d'éducation en faveur de l'environnement. Le Pays de Bitche compte en effet de nombreux milieux rares et remarquables et plusieurs sites NATURA 2000

Le comité de pilotage mis en place par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord étudie des pistes de mise en valeur de ce patrimoine.

- l'analyse de l'attractivité du territoire
- l'impact socio-économique de la mesure envisagée ;
- le cas échéant, le devenir des emprises militaires : dimension immobilière et foncière ;
- les axes de développement déjà identifiés, notamment dans les outils contractuels existants et la mobilisation des instruments financiers existants (CPER, PO....);
- des objectifs explicites -et si possible quantifiés de redynamisation économique

1-6 <u>la problématique du développement du tourisme.</u>

La forêt, le patrimoine naturel et le patrimoine architectural constituent les atouts essentiels de cette région <u>insuffisamment mis en valeur par les divers organismes de promotion touristiques</u> qui agissaient en ordre dispersé et ne disposaient pas d'une taille et d'un potentiel suffisant pour assurer la promotion du secteur que ses élus entendent pourtant mettre en valeur.

- L'office du tourisme associatif intercommunal de la communauté de communes de Bitche et environs.
- La communauté de communes de Rohrbach les Bitche qui exerce directement des compétences en la matière
- La communauté de communes de Volmunster qui exerce directement des compétences en la matière
- La communauté de communes du Pays du Verre et du Cristal qui exerce directement des compétences en la matière
- L'office du tourisme de Philippsbourg.
- L'office du tourisme de Baerenthal.

Au niveau du Pays, une réflexion avait été menée en 2007 en vue de la mise en place d'un schéma territorial de développement touristique pour la définition d'une stratégie à 5-10 ans et pour définir un mode d'organisation de l'action touristique.

La stratégie unitaire a été portée par les élus et le processus de fusion des structures de coopération intercommunales s'est poursuivi au niveau des organismes de promotion du tourisme aboutissant à la création en août 2010 d'un EPIC regroupant toutes les structures.

Le Parc Naturel participe à la mise en œuvre et à la réflexion sur les actions touristiques de son territoire et organise des activités et animations autour des espaces naturels.

La gastronomie reste un facteur attractif : les lettres de noblesse de la gastronomie du Pays de Bitche remontent au Moyen Age. Les restaurants sont nombreux (59 recensés sur INTERNET) mais les capacités hôtelières restent limitées : seulement 11 hôtels.

En liaison avec le développement de l'aéroport proche de Zweibrücken et l'arrivée de compagnies low cost, le développement de l'hôtellerie est une piste de développement souvent avancée mais qui ne

repose, une fois encore, sur aucune étude préalable permettant d'apprécier l'importance de la cible visée.

Le potentiel touristique reste principalement lié aux activités traditionnelles du secteur et à la vocation militaire :

• Le Musée du verre et du cristal

Niché dans une vallée profonde, à quelques kilomètres de Saint-Louis, sur la route du cristal, le village de Meisenthal fut un des berceaux de la verrerie dans le Pays de Bitche. Aujourd'hui, à Meisenthal, ne subsiste que le Musée du verre, installé dans l'ancienne halle verrière et du cristal, véritable témoignage de l'activité du bourg et du savoir-faire de ses habitants.

• Le Musée du sabot

Dans une vallée profonde du Pays de Bitche, à Soucht, village connu au début du siècle pour son artisanat du sabot, le Musée du sabot rend hommage à cette activité qui fut florissante. Installé dans un ancien atelier dont on a conservé l'aspect d'origine, le musée expose de nombreux outils et machines et des sabots du monde entier se trouve dans le musée.

• Le Musée du Moulin d'Eschviller

La vallée de la Schwalb, située au nord de Bitche, comptait de nombreux moulins au début du siècle. La plupart ont été abandonnés. Aujourd'hui, il en subsiste deux dont l'un, celui d'Eschviller a été restauré dans un seul but pédagogique et touristique et dont le développement repose sur une action du PLR..

• Le Musée de La Cristallerie Royale de Saint-Louis-lès-Bitche : la grande Halle

Ce prestigieux musée présente 1500 oeuvres historiques réalisées à la manufacture royale quatre fois centenaire. Les domaines d'excellence de Saint-Louis sont mis en avant, et notamment le cristal de couleur, la taille et la dorure. Les époques les plus glorieuses sont retracées, telles le XVIIIème siècle, au cours duquel Saint-Louis a percé en exclusivité en France le mystère de la fabrication du cristal. Les travaux du musée ont été exécutés selon les plans des architectes Lipsky et Rollet. Le lieu choisi est la grande halle, autour des vestiges d'un ancien four. Une immense structure en bois s'élève autour, sur 3 niveaux en pente douce. Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une passerelle suspendue forme une avancée permettant d'avoir une vue plongeante sur la zone de travail des maîtres-verriers ; la poursuite des aménagements permettant de développer en toute sécurité les visites de la manufacture est une des actions prévues au PLR.

• L'abbaye cistercienne de Sturzelbronn

Les vestiges de l'ancienne abbaye cistercienne se situent dans le petit village de Sturzelbronn, dans la vallée du Mühlenbach, sur l'ancienne voie romaine, menant de Bitche à Wissembourg, aux confins de la Moselle et de la toute proche Alsace

Hors Pays de Bitche, dans le canton de Sarreguemines campagne mais relativement proche, le site archéologique de Bliesbruck se trouve au Nord Ouest du Pays de Bitche en direction de Sarreguemines. A cheval sur la frontière franco-allemande, ce site s'étend sur 20 hectares environ et pourrait justifier une extension de la capacité hôtelière dans ce secteur.

Pm : Evolution de la fréquentation de ces équipements

	2006	2007	2008	2009
Le Musée du Verre et du cristal	15 094	17 638	13 981	15 189
Le Musée du Sabot	3162	2345	2636	2343
Le Musée du Moulin d'Eschviller	7633	7506	8113	5097
La grande halle à Saint Louis			17 868	

Source : statistiques 1989 de la fréquentation des équipements muséographiques de la chaîne de la Découverte du SYCOPARC et CRT Lorraine pour saint Louis

1-7 L'enclavement numérique

Le Pays de Bitche possède un réseau câblé qui couvre 11 000 foyers et environ 33 000 personnes réparties sur 41 communes mais ce réseau est obsolète et ne permet pas l'accès à la téléphonie et à Internet. Un financement au titre du PLR permettra d'abonder le projet d'évolution et d'extension du Réseau Câblé du Syndicat des Communes du Pays de Bitche vers le très haut débit sur l'ensemble du territoire.

1-8 <u>Une situation de l'emploi défavorable</u>

La restructuration de l'armée sur Bitche est intervenue à une période au cours de laquelle la zone d'emploi de Sarreguemines enregistrait une baisse de 597 postes, 87 dans l'industrie, 96 dans le BTP mais surtout 414 dans le tertiaire, soit une baisse globale de 2,73% très supérieure au niveau départemental (-1,91%).

La restructuration est intervenue en même temps que la forte baisse de croissance des entreprises liée à la crise économique et financière.

Dans le secteur du Bitcherland où l'emploi frontalier apparaissait traditionnellement comme une soupape de sécurité, les mouvements vers les länder voisins se sont infléchis, le secteur de l'automobile ayant été impactés aussi fortement de part et d'autre de la frontière par la crise mondiale.

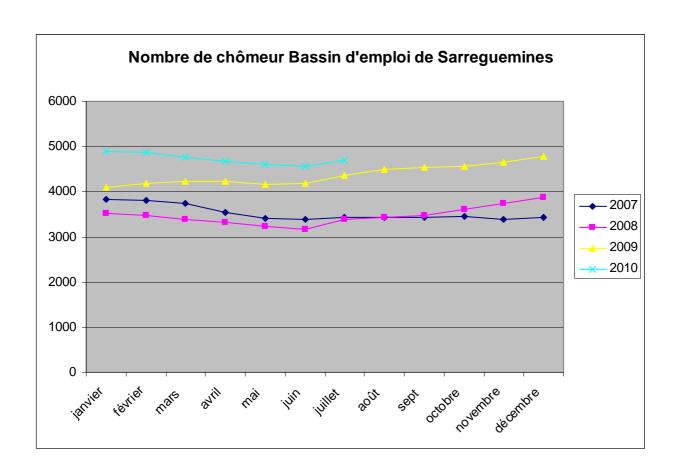
Logiquement, la situation de l'offre d'emplois s'est dégradée, passant de 1 097 offres (dont 91 contrats aidés) au 3ème trimestre 2008 à 754 offres dont 198 au titre des contrats aidés à la fin du deuxième trimestre 2009. La chute des offres dans le secteur marchand de près de 50% est particulièrement significative (de 1006 offres à 556 offres).

La demande d'emploi dans le canton de Bitche évoluait en accentuant la tendance haussière constatée au niveau de l'arrondissement avec une augmentation jamais atteinte de 48,47 % entre mai 2008 et Mai 2009.

Evolution de la demande d'emploi									
	DEFM mai	DEFM mai	Fvolution/1 an						
	2008	2009	Evolution/1 an						
arrrondissement de Sarreguemines	2 601	3 819	46,83%						
Canton de Bitche	326	484	48,47%						
Source	e / ddtefp								

Le bassin d'emploi de Sarreguemines, jusqu'alors relativement protégé, accusait une augmentation brutale du nombre de chômeurs à compter de décembre 2009.

	Nombre de chômeurs Bassin d'emploi de Sarreguemines														
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	novembre	décembre			
2007	3836	3805	3732	3541	3409	3391	3438	3435	3434	3444	3385	3436			
2008	3511	3471	3394	3331	3237	3175	3395	3430	3472	3606	3735	3876			
2009	4090	4178	4224	4230	4172	4192	4366	4488	4537	4571	4653	4783			
2010	4890	4880	4766	4670	4600	4561	4701								



Art 2 - Départ du 57e RA - Arrivée du 16e BC :

Conséquences démographiques et économiques

L'annonce du départ du 57^e RA a été vécue comme une épreuve douloureuse par les élus et les habitants du Pays de Bitche. Un article de presse paru le 31 juillet 2008 dans le magazine « Le Nouvel Observateur » titrait même : « Au cœur de la dépression française : les sinistrés de Bitche ». Il est vrai qu'au cœur du Pays de Bitche, l'armée a, outre son potentiel d'emplois, une valeur symbolique incontestable.

Le Bataillon de Chasseurs qui a commencé son installation à partir du mois d'août 2009 sur le camp de Bitche est majoritairement composé de militaires du rang, avant tout des combattants. Au sein de leur régiment, ils reçoivent une formation militaire leur permettant de devenir des hommes d'action instruits à l'emploi des armes. Leur présence sur le camp de Bitche ne sera pas continue, d'autant plus que les entraînements ont souvent lieu à l'extérieur, sur des camps militaires spécialisés. Des périodes de forte baisse d'activité sont donc à prévoir sur le camp militaire de Bitche.

Par ailleurs, parmi les effectifs du 16e BC, on recense moins de chargés de familles et moins de cadres et de sous officiers qu'au sein du 57e RA. Ces caractéristiques permettent de prévoir une baisse relative du pouvoir d'achat, ainsi qu'une baisse d'activité, notamment au cours de la période transitoire, période allant de l'été 2009 à l'été 2010 et correspondant au départ du 57e RA et à l'arrivée progressive du 16e BC.

Les départs :

- 70 officiers
- 350 sous-officiers
- 650 militaires du rang

Total: 1070 départs en 2009.

Ces départs sont intervenus dans un contexte démographique déjà fragilisé :

Population légale au 1^{er} janvier 2008 : 6 538 habitants Population légale au 1^{er} janvier 2009 : 5 906 habitants Population légale au 1^{er} janvier 2010 : 5 825 habitants

(source INSEEE)

2-1 L'impact direct sur l'emploi lié aux suppressions d'emplois militaires et civils de l'armée

Parmi les 111 personnels civils, 66 devaient rester affectés au camp de Bitche et 45 d'entre eux quittent le Pays de Bitche pour rejoindre majoritairement le secteur privé. Quant au taux de fréquentation du camp, celui-ci est actuellement de 16 000 hommes par an (avant le départ du 57e RA). Une fois le nouveau régiment installé, le taux de fréquentation ne serait plus que de 9000 hommes par an, représentant quasiment une baisse de moitié. Les répercussions en termes de consommation, de fréquentations de lieux touristiques ou de loisirs sont aisément envisageables.

Après l'annonce de l'arrivée du 16e BC: 250 hommes se sont installés en 2009. La plupart d'entre eux étant des « célibataires géographiques », non accompagnés de leurs familles. Alors que le 57e RA comptait près de 460 couples, le 16e BC prévoit au total l'arrivée de 300 familles. Cette nouvelle situation aura sans conteste des répercussions dans plusieurs domaines, à commencer par les effectifs scolaires, les consultations médicales, le secteur immobilier.

A ce propos, le taux d'occupation des logements mis à disposition des militaires était de 80 à 90% sur la période 2008-2009. Ce même taux d'occupation ne sera plus que de 30% suite au départ du 57e RA et à l'arrivée du 16e BC. En effet, au 12 décembre 2008, 155 logements appartenant aux sociétés «Société Nationale immobilière», «BATIGERE» et «MOSELIS» étaient occupés par les militaires du 57e RA. Actuellement, seuls 36 appartements sont destinés à être occupés, dont 16 par des familles de militaires du 57e RA. Le manque à gagner se situe également au niveau de la consommation en électricité, en eau, en fioul, ainsi qu'au niveau des recettes provenant des taxes d'habitation.

S'agissant du taux de projection des hommes, (proportion des militaires envoyés en mission hors du site d'affectation), la différence entre le 57e RA et le 16e BC ne se situe pas au niveau de la proportion, mais davantage au niveau du rythme de la projection. En effet, le 16e BC prévoit d'ores et déjà d'envoyer les 3/4 de ses effectifs au Liban (800 hommes) durant 5 à 6 mois. Le Bataillon de Chasseurs fait partie de l'infanterie et se trouve ainsi au cœur de l'action, en contact direct avec l'adversaire. Les entraînements à l'étranger sont plus fréquents. Le camp de Bitche sera donc forcément victime d'une baisse d'activité. Quant au 57e RA, les hommes étaient envoyés successivement en mission, chaque année. On ne prévoyait jamais le départ de tout le régiment. Finalement, force est de constater que sur une période de 2 à 3 ans, le taux de projection du 16e BC est supérieur à celui du 57e RA.

L'impact le plus significatif réside dans l'écart entre le nombre de familles quittant le Pays de Bitche et la proportion de familles du 16e BC prévoyant de s'y installer :

370 à 400 familles étaient venues s'installer dans la région de Bitche avec les militaires du 57e RA, permettant une hausse des effectifs scolaires : 800 enfants étaient alors scolarisés à Bitche et dans les communes alentours. Parmi les familles des militaires du 16e BC, seules 30 à 40 d'entre elles prévoyaient de s'installer au Pays de Bitche en 2009. Cette diminution a eu des répercussions en termes d'effectifs scolaires avec plusieurs classes seront supprimées dès la rentrée 2008/2009.

2-2 Les pertes directes et indirectes en termes d'effectifs scolaires

- Nombre d'élèves scolarisés à Bitche pour l'année scolaires 2008/2009 : 541
- Nombre d'élèves scolarisés à Bitche pour l'année scolaire 2009/2010 : 426
- Fermeture de la structure multi accueil pour la petite enfance : instaurée en 1997 en réponse à une forte demande de l'armée.

Coût : dépenses d'investissement = 226 000 € ; déficit de fonctionnement = 510 000 € Personnel : licenciement de 7 personnes.

Difficulté de fonctionnement du service périscolaire.

Coût : dépenses d'investissement = 20 000 € ; déficit de fonctionnement = 450 000 €

- Ecole maternelle: 78 enfants issus de familles militaires = fermeture d'une classe
- Ecole primaire : 93 enfants issus de familles militaires = fermeture d'une classe Coût total : 2 593 406 € (Investissement + déficits de fonctionnement cumulés) En termes d'emplois au total : 18 suppressions de postes.

2-3 <u>L'impact sur le logement :</u>

Dans le ressort de l'ex-communauté de communes de Bitche et environs, et d'après les données du dernier recensement, le parc de logement est ancien, constitué pour 56% de logements construits avant 1967 dont 31% de logements construits avant 1948. Les résidences secondaires représentent 18% du total des logements.

Dans le ressort de l'ex-communauté de communes Volmunster, et d'après les données du dernier recensement, le parc de logement est ancien, constitué pour plus de 65% de logements construits avant 1967 dont plus de 22% de logements construits avant 1948. Les résidences secondaires représentent 4% du total des logements.

Dans le ressort de la communauté de communes de Rohrbach Les Bitche, et d'après les données du dernier recensement, le parc de logement est ancien, constitué pour plus de 55% de logements construits avant 1967 dont 30% de logements construits avant 1948. Les résidences secondaires représentent 1% du total des logements.

Dans le ressort de l'ex-communauté de communes du Pays du Verre et du Cristal, et d'après les données du dernier recensement, le parc de logement est ancien, constitué pour plus de 63% de logements construits avant 1967 dont 36% de logements construits avant 1948. Les résidences secondaires représentent 6% du total des logements.

Source: INSEE BDCOM 99

Dans le parc HLM, 155 logements étaient donnés à bail à des militaires du 57ème RA : Société Nationale immobilière 63
Société BATIGERE 81
Société MOSELIS 11
281 familles de militaires du 57e RA logeaient dans le parc locatif privé.
171 familles étaient propriétaires occupantes

(source : Bureau de Garnison du 57 ème RA)

L'arrivée très progressive des Chasseurs et de leurs famille n'a fait qu'accentuer le marasme de l'immobilier dans le secteur : vacances de logements, chute des prix du marché immobilier.

2-4 <u>L'impact sur le commerce local</u>

L'impact du départ du 57e RA est également perceptible au niveau des marchés conclus par l'armée avec les entreprises locales, et ce, malgré l'annonce de l'installation d'un nouveau régiment. Ces marchés concernent notamment l'électricité, l'énergie, les espaces verts, la station d'épuration. 17% des contrats signés par l'armée sont assurés par des prestataires locaux, et représentent approximativement 360 000 €.

Si la plupart de ces marchés locaux ont vocation à être repris après l'arrivée du 16e BC, les effets négatifs trouvent leur origine dans le prix de ces prestations puisque des économies devront être réalisées (compte tenu du contexte économique actuel).

Les montants des contrats seront sans doute revus à la baisse. En outre, les travaux d'infrastructure sur le quartier Pagezy seront gelés durant toute la période transitoire.

Par ailleurs, les derniers éléments fournis par le maire de Bitche dans le cadre de la procédure d'arrêté de règlement du budget 2010 font état de 27 commerces fermés depuis juillet 2010 et de 33 vitrines de magasins vides dans le seul centre -ville.

2-5 <u>Le contexte économique défavorable</u>

Depuis plusieurs années, le secteur est confronté à une réalité économique difficile : la fermeture d'une ligne SNCF vers l'Alsace, le précédent départ d'un régiment en 1994, les difficultés de l'industrie traditionnelle du verre, les sinistres industriels liés notamment à la crise dans le domaine de la soustraitance de l'industrie automobile.

Une polarité excessive au bénéfice de Sarreguemines notamment est renforcée par la dynamique de l'Eurodistrict et du projet Métropolitain Sarrebruck-Moselle Est et par un zonage AFR qui pénalise le secteur non retenu au titre des aides spécifiques.

Ce secteur vit encore pour une faible partie des activités traditionnelles (cristalleries - verre - bois) mais il s'agit de secteurs en pleine mutation Dans le domaine des industries, **l'activité verrière**, la plus ancienne et la plus répandue s'est créée à la faveur de conditions naturelles particulièrement favorables à son implantation : présence de sable et de bois en abondance, mais aussi possibilité d'extraire la potasse des bruyères et des fougères.

- création en 1586 de la verrerie de Munzthal puis, de celle de Soucht en 1629. Elles ont été fondées par des verriers allemands venus de Hesse, de Souabe et du Spessart, et elles sont itinérantes en raison de la raréfaction du bois de combustible au bout de quelques années. La guerre de Trente ans leur porte un coup fatal et il faut attendre le début du XVIIIIe siècle pour voir de nouvelles verreries, désormais sédentaires, s'implanter à Meisenthal (1702), Goetzenbruck (1721) et Saint-Louis-lès-Bitche (1767).
- au XXe siècle, celles-ci vont se diversifier, la verrerie industrielle (optique, fabriques de thermomètres, glacerie) s'ajoutant à la verrerie traditionnelle et à la cristallerie, par exemple à la manufacture de Mont-Royal à Goetzenbruck (1938).
- on assiste à présent à une concentration des entreprises qui passent sous le contrôle de puissantes sociétés: la cristallerie de Saint-Louis rachetée en 1989 par le groupe Hermès, et la cristallerie de Lemberg, fondée en 1925, absorbée en 1990 par la société Lalique.

Subsistent néanmoins de nombreux artisans installés à domicile, qui continuent à tailler le verre et le cristal et quelques unités issues de la diversification de l'industrie verrière qui connaissent des fortunes diverses : SOLA OPTICAL de Goetzenbruck qui fabriquait et distribuait jusqu'à sa fermeture en 2006 des verres ophtalmiques Karl Zeiss à destination des opticiens, la miroiterie VERRISSIMA, actuellement à Goetzenbruck en vue de l'extension de sa production avec 15 créations d'emplois à la clefs, la société Mont Royal Ophtalmique à Goetzenbruck, avec ses fabrications de haute technologie et qui poursuit sa politique d'investissements.

Les effets de la crise économique, à compter de l'automne 2008 conjugués à la dépression née de l'annonce du départ du 57ème RA ont contribué au dépôt de bilan de la société FERMOBA (90 licenciements) et à la délocalisation de la société FASA (19 emplois perdus).

La réussite du pôle de recherche et développement du Centre International d'Art Verrier de Meisenthal pourrait constituer une base de départ d'un mini technopôle autour de ce thème en liaison avec l'éducation nationale ou l'université pour la création éventuelle d'une filière scolaire spécifique d'autant que les offres de formations à Bitche restent centrées sur des filières générales au lycée Teyssier et sur des filières très éloignées de l'industrie verrière ou de l'optique.

- 2-6 <u>Les pertes directes de recettes de fonctionnement : les ressources des collectivités et des EPCI en diminution : les diminutions des dotations au niveau des communes et de la communauté de communes de Bitche</u>
 - Baisse de DGF : 136 000 € et de DSR (dotation solidarité rurale) : 43 000 €
 - Baisse de recettes : Taxe d'habitation = 79 000 €; Taxe foncière = 72 000 €; Electricité = 200 000 €; Eau = 16 500€
 - Augmentation du montant de la dette par habitant à Bitche directement liée aux restructurations militaires successives.

En 2009, la commune affiche un ratio de surendettement élevé correspondant à plus de deux années de produits réels en raison notamment du financement sur emprunt des dépenses engagées par la commune pour acquérir les friches militaires délaissées.

En 2009, la capacité d'autofinancement nette est négative à hauteur de 444 000 € après remboursement de la dette en capital.

Au 31 décembre 2009, l'encours de la dette s'établissait à 10 939 K€, représentant une dette par habitant plus de deux fois supérieure à la norme de la strate.

Entre 2007 et 2009, les produits ont diminué plus fortement que la dette; ce phénomène étant directement liée à l'effet des restructurations militaires successives sur les dotations et sur les recettes fiscales calculées en fonction du niveau de la population qui a subi une nouvelle diminution en 2009.

La ville de Bitche est toujours confrontée à une situation financière difficile ayant conduit la municipalité à présenter, en 2009 un budget en déséquilibre et en 2010, un budget voté en équilibre apparent mais présentant un déséquilibre réel justifiant la saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

La commune a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 222 000 € au titre de l'exercice 2009 qui a permis de résorber partiellement le déséquilibre s'élevant à 1 801 163 € et ramené à 862 518 € lors de la procédure de règlement de ce budget par arrêté préfectoral.

En 2010, malgré des efforts drastiques consentis par la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, et nonobstant le versement de la subvention exceptionnelle, les difficultés perdurent, liées, principalement, aux conséquences directes et indirectes des restructurations militaires et ce malgré l'arrivée progressive du 16ème Bataillon de Chasseurs, dont il ne conviendra d'apprécier l'apport sur l'économie locale et sur la démographie qu'après plusieurs années.

Récapitulatif des données chiffrées :

	57 Régiment d'Artillerie	16 Bataillon de Chasseurs
Composition du Régiment	1394 ¹	1154
Nombre de militaires qui partent // qui arrivent en 2009	1070 départs	250 arrivées
Nombre de familles accompagnant les militaires (année 2009)	400	30 à 40
Nombre d'enfants scolarisés	850	proportionnellement: 74 enfants
Taux d'occupation des logements mis à disposition des militaires	80 à 90 %	30%
Taux de fréquentation du camp	16 000 hommes/an	9 000 hommes/an

^{.1:} donnée recueillie sur le site du Ministère de la défense:

http://www.defense.gouv.fr et auprès du Colonel commandant le

57ème RA

Article 3 : Les axes de développement

De nombreux projets contribuant à mettre en valeur les potentialités d'un territoire méconnu ont été étudiés depuis le 8 septembre 2008, date de la première réunion du comité de pilotage (plus d'une vingtaine de projets).

Certains d'entre eux n'ont pu être retenus au titre du plan local de redynamisation pour deux raisons :

- Ils étaient prévus sur des emprises militaires qui ne se sont finalement pas libérées du fait de l'arrivée du nouveau régiment.
- L'enveloppe financière ayant diminué de deux tiers par rapport à l'annonce initiale de 10 000 000 d'euros, le COPIL été amené à sélectionner les projets en fonction des grandes orientations qu'il avait défini, à savoir :
 - o Le désenclavement du territoire
 - o Le développement touristique du territoire
 - o Le développement économique du territoire
 - o Le potentiel de création d'emplois.
 - o La nécessité d'une mise en œuvre rapide des projets retenus

Néanmoins, tous les projets, y compris ceux qui n'ont pas été classés prioritaires pour le financement au titre du PLR seront étudiés en vue d'obtenir des financements de droit commun, et feront l'objet d'un suivi par le COPIL.

3-1 <u>Le désenclavement numérique du territoire</u> :

Installé à la fin des années 70, le réseau câblé du Pays de Bitche ne répondait plus aux exigences qu'impose une entrée réussie dans l'ère numérique. Ne disposant pas de l'ensemble des nouveaux services proposés par les opérateurs Internet, les 36 600 habitants du territoire voient se creuser davantage la fracture numérique.

La desserte du Pays de Bitche en haut et très haut débit permettra d'offrir aux entreprises, aux collectivités publiques ainsi qu'aux particuliers, un accès efficace aux technologies nouvelles, gage d'un développement durable de notre territoire.

En matière de développement économique l'enjeu est également de taille : l'accès au très haut débit permet d'offrir aux entreprises des conditions techniques et économiques optimales, assurant de ce fait leur compétitivité.

3-2 <u>Le développement de l'activité touristique</u> :

Le Pays de Bitche, caractérisé par une importante richesse patrimoniale, culturelle et environnementale, présente des atouts touristiques forts.

La fréquentation de ses principaux sites en témoigne : 70 100 visiteurs pour la Citadelle de Bitche, 45 500 visiteurs pour le Simserhof, 25 000 visiteurs pour le site verrier de Meisenthal, 20 000 visiteurs pour le musée « la Grande place » de Saint Louis et 10 000 visiteurs au Moulin d'Eschviller.

Plusieurs offices de tourisme cohabitaient sur ce territoire homogène. Les divers organismes de promotion touristique agissant en effet en ordre dispersé ne disposaient pas d'une taille et d'un

potentiel suffisant pour assurer la promotion du secteur que ses élus entendent pourtant mettre en valeur. L'idée de fédérer les acteurs du tourisme et de leur permettre de se concerter pour une meilleure adéquation entre l'offre touristique et les flux de visiteurs représente un nouveau moteur de développement local. L'office de tourisme de pôle sous le statut d'EPIC a été créé le 1^{er} août 2010.

- La création d'un office de tourisme intercommunal sous forme d'EPIC permet de disposer d'un espace de travail suffisant, de répondre aux normes d'accueil en office de tourisme, de créer un lieu d'accueil adapté à tous les publics et de favoriser le rôle de « vitrine » du Pays de Bitche.
- le projet d'amélioration du circuit de visite des Cristalleries de Saint Louis, vise à l'extension de la passerelle de visite surplombant la halle centrale des Cristalleries à l'ensemble des halles de production. Ce projet semble d'autant plus intéressant que son impact sur le développement du tourisme et sur l'emploi est indéniable, l'objectif étant de sécuriser les visites, et donc d'attirer encore davantage de visiteurs sur le site mais également dans les environs immédiats, dans le cadre d'un circuit du verre et du cristal.
- Le projet de création du pôle du goût autour du Moulin d'Eschviller: la Communauté de Communes de Volmunster est propriétaire du site du Moulin d'Eschviller qui comprend deux musées (musée de la farine et musée-scierie inaugurée en mai 2003), un verger de démonstration, un sentier nature et patrimoine, une auberge avec un hébergement et son logement de fonction ainsi que le siège administratif de la collectivité. Le circuit cyclotouristique transfrontalier des Moulins traverse également le site du Moulin d'Eschviller. Le COPIL a approuvé la nécessité de rendre plus attractif le site et d'en augmenter la capacité d'accueil du public.

3-3 Le développement économique :

Le territoire du Pays de Bitche est essentiellement rural, éloigné des pôles urbains qui concentrent activités, emplois et offre de services traditionnelle aux entreprises. De plus, l'intercommunalité est relativement jeune, ce qui explique l'intérêt de son accompagnement en matière de développement économique en vue de construire une grande intercommunalité de projets au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Dans ces conditions, il semble déterminant de mobiliser et d'associer des compétences « développement économique » aux compétences « emploi / formation ».

Chargé de mission - développement économique

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, il paraît indispensable de mettre en place un poste de chargé de mission - développement économique qui sera en mesure de piloter l'intégralité de la stratégie de développement économique.

Son rôle sera d'organiser les relations entreprises - acteurs économiques, de participer à la gestion des zones d'activités et au développement de projets. Il devra également assurer une mise en cohérence de l'ensemble des actions économiques développées sur le territoire, notamment par l'animation du partenariat au sens large (acteurs économiques, institutionnels, consulaires...).

Projet d'extension de la zone industrielle

Le projet d'extension de la zone industrielle de 30 hectares sur des terrains actuellement boisés et appartenant aux services de l'Office National des Forêts (ONF) permettra de spécialiser certains secteurs de la zone d'activité selon leurs fonctions, leurs tailles et leurs voies d'accès. La zone industrielle qui s'étend sur 30 hectares compte actuellement plus d'une quinzaine d'implantations, regroupant plus de 400 emplois. Depuis plus d'un an et malgré la morosité économique ambiante, on assiste à une recrudescence des demandes d'implantation. La situation géographique de la zone reste un atout important : celle-ci se situe en effet sur l'axe de communication entre l'Alsace et la Lorraine. Cet axe de communication reste inadapté et la question du désenclavement routier et ferroviaire, qui a fait l'objet de longs débats au sein du COPIL, reste posée et sans solution.

Toutefois, la zone industrielle est connectée au Réseau Haut Débit de Moselle (RHD 57) et la desserte du Pays de Bitche en très haut débit, effective dès la fin de l'année permettra aux entreprises d'accéder au réseau optique et de disposer ainsi d'un important potentiel de diversification de leur activité. D'autre part, un certain nombre de préconisations environnementales et énergétiques sont intégrées au delà des aspects strictement réglementaires.

Création d'un bâtiment relais

S'intégrant dans la démarche de développement économique du territoire entreprise par les élus du Pays de Bitche, la création d'un bâtiment relais semble être un élément indispensable pour l'accompagnement et le soutien aux implantations de nouvelles entreprises sur la Zone Industrielle de Bitche. La Communauté de Communes de Bitche et Environs propose ainsi la création de ce bâtiment qu'elle mettrait en location et dont le montant du loyer permettrait alors de rembourser l'emprunt contracté en vue de la construction de celui-ci. Les caractéristiques du bâtiment seraient les suivantes : 800 m² de production, 200 m² d'ateliers, 150 m² de bureaux, soit un total de 1150 m². Par ailleurs, ce bâtiment sera doté d'espaces tertiaires, d'espaces de stockage et de production les plus modulaires possibles afin de s'adapter à tout type d'activité.

Article 4 : Mesures d'accompagnement

Le zonage des aides à finalité régionale (AFR) : soutien du tissu industriel et tertiaire local

Le zonage AFR, qui concerne en France 15,5% de la population, est encadré et contrôlé par la Commission européenne. Il correspond à des territoires en grande difficulté. Ces aides à finalité régionale destinées aux PME (au sens européen du terme), permettent de subventionner l'investissement productif (bâtiments, terrains, équipements) ou la création d'emplois liés à l'investissement (coût salarial des emplois créés sur 2 ans). La mise en place d'une stratégie fiscale et d'exonération de charges pour les entreprises en difficulté du Pays de Bitche, dans ce cadre eût été un formidable facteur d'attractivité:

- pour améliorer l'attractivité du secteur enclavé par rapport à la zone industrielle de Hambach qui bénéfice à la fois de la proximité des réseaux autoroutiers, de l'accès facile à la gare de Forbach et à l'ICE
- pour inciter les entreprises à s'installer sur la zone industrielle de Bitche, mais aussi pour dynamiser le tissu industriel et tertiaire local.

Du fait de la perte du bénéfice du contrat de site, le Pays de Bitche reste donc exclu, à l'heure actuelle, du zonage AFR ce qui représente un lourd handicap, plusieurs entreprises industrielles ayant été attirées, sur la foi des engagements d'un contrat de site, par la perspective de la prime aux créations nettes d'emplois. Il s'agit de la pénalisation d'un site déjà enclavé.

Des emprises militaires qu'il est nécessaire d'intégrer dans le développement du territoire

La redynamisation des territoires passe principalement par l'implantation d'entreprises qui permettront de créer des activités économiques nouvelles dans les zones géographiques concernées, gage de création d'emplois et de richesses.

Cette redynamisation dépend pour certains projets de la cession des emprises libérées par les restructurations sous la responsabilité de la Direction de la mémoire et du patrimoine (DMPA) et du ministère de la Défense.

Ces cessions participent également à la redynamisation des territoires dans la mesure où les collectivités, mais aussi les acteurs économiques, peuvent trouver intéressant d'intégrer ces éléments fonciers dans leur projet de revitalisation. La délégation aux restructurations (DAR) joue dans ce domaine un rôle de facilitateur et d'intermédiaire.

La loi de finances n°2008-1425 du 27 décembre 2008 prévoyait en son article 67, la **cession à l'euro symbolique des emprises militaires inutiles**, au profit des communes les plus fortement affectées par les restructurations. Toutefois, les modalités d'acquisition de ces emprises militaires ont été modifiées suite à l'annonce de l'arrivée du 16^e BC. « Les cessions d'emprises militaires aux collectivités contre l'euro symbolique ne seront plus possibles et devront dorénavant s'opérer à titre onéreux en fonction de l'évaluation de France Domaine »¹.

¹ - Compte rendu de la réunion des élus du 29 avril 2009 : Contrat de redynamisation du site de défense de Bitche.

Des projets appelés à être financés au titre du plan local de redynamisation du site de défense impliquent la mise à disposition d'un nombre limité d'emprises militaires. L'accord de principe est intervenu en vue des cessions sollicitées par les collectivités territoriales concernées ; elles demeurent soumises aux mesures de dépollution.

Les collectivités vont devoir fournir un effort supplémentaire pour mobiliser les crédits nécessaires à l'acquisition des terrains, les fonds prévus pour le plan local de redynamisation n'étant pas prévus à cet effet. Néanmoins, tous les projets concernés sont énumérés ci-après dès lors qu'ils participent à la redynamisation du territoire :

1) Le projet d'acquisition par la communauté de communes du bureau de garnison, place Aynié à Bitche

Le projet consiste en la création d'un pôle administratif regroupant : les services de la communauté de communes de Bitche et environs, le Syndicat des Communes, le Trésor Public, les Impôts, l'ANPE, les ASSEDIC.

C'est la raison pour laquelle l'acquisition de la totalité du bâtiment s'avère nécessaire. La création de cinq emplois est d'ores et déjà prévue.

2) L'extension de la zone industrielle de Bitche, chemin de Dambach.

La demande d'implantation d'entreprises industrielles se fait de plus en plus forte auprès de la communauté de communes de Bitche et environs. Néanmoins, celle-ci ne peut actuellement y répondre favorablement, à défaut de terrains suffisamment vastes d'un seul tenant.

Trois entreprises se sont portées candidates à l'acquisition de ces terrains: Microtec, Uter et une entreprise spécialisée dans la fabrication de toitures photovoltaïques, permettant à la zone industrielle de témoigner de sa volonté à s'engager dans une démarche de développement durable s'est engagée définitivement en vue de la création de 10 emplois.

La communauté de communes envisage donc l'extension de la zone industrielle à hauteur de 30 à 50 ha, sur des terrains appartenant à l'ONF. Cette opération n'est possible qu'à la faveur d'un échange avec l'ONF de terrains forestiers offerts en compensation pour une surface et une valeur au moins équivalente : la cession de 30 à 50 ha de forêt appartenant actuellement à l'armée, est de nature à faciliter cette opération. L'accord de principe de l'armée est intervenu à la fin du mois de novembre 2009.

3) Salle des Reynes - ville de Bitche.

La salle des Reynes (ex-mess des officiers) est appelée à devenir un espace dédié aux réceptions municipales, à des expositions et à des réunions mais elle a également vocation à être louée à des particuliers ou à des associations pour l'organisation d'événements familiaux ou autres.

De par sa situation géographique, cet équipement vient en complément de l'espace Cassin situé juste en face. L'accord en vue de sa cession n'est pas encore intervenu dès lors qu'une telle opération nécessite au préalable une dépollution du site.

Article 5: Engagements financiers Détails sur fiches annexées

La Région Lorraine a confirmé son engagement dans le cadre de ses compétences notamment en matière d'aménagement et d'appui au développement du territoire. A ce titre, le contrat présente les actions que la Région pourrait financer prioritairement sur ses lignes budgétaires, en complément de l'Etat. Les montants indiqués en annexe ne préjugent pas de l'attribution de subvention ; les projets devant être déposés puis examinés par l'Assemblée régionale ou la Commission permanente.

N°	Intitulé et porteur	Coût de l'opération	Etat (PLR)	Conseil régional	Conseil général	Autres	Massif	Autofinancement
1 (fiche 2)	Haut Débit Syndicat Communes du Pays de Bitche	13 924 141 €	1 500 000 €	878 700 € (volet NTI <i>C</i>)	3 904 035 € PADTM	700 000 Etat CPER volet TIC 3 131 552 € FEDER volet TIC 400 000 Etat CPER volet territorial	0	3 409 854 €
2 (fiche 4)	Cristallerie de Saint Louis Association du musée de la	425 520,40 €	150 000 €	64 000 €	63 000 €		63 000 € <i>C</i> IMV Lorraine	85 520,40 €
3 (fiche 5)	cristallerie Pôle du goût au Moulin d'Eschviller CCPBE	356 808,25 €	100 000 €	59 422 € (dossier non programmé - demande de pièces complémentai res)	79 491 €	17 119 € Etat DGE 20 000 € Feader	9 414,60 € (dossier ajourné)	71 361,65 €
4 (fiche 1)	Office de tourisme de pôle CCPBE Chargé de	1 000 000 €	455 000 €	145 000 €	200 000 €	0€	0€	200 000 €
5 (fiche 3)	mission développement économique CCPBE	186 000 €	148 800 €		0€	0€	0€	37 200 €
6 (fiche 6)	Extension ZI bâtiment relais, et plate-forme multimédia CCPBE	1 900 000 €	650 000 €	45 000 €	180 000 €	45 000 €	0€	980 000 €
	TOTAL	17 792 469,65 €	3 003 800 €	1 192 122 €	4 426 526 €	4 313 671 €	72 414,60 €	4 783 936,05 €

Article 6: Gouvernance, suivi et évaluation

6-1 Gouvernance

Le comité de pilotage (COPIL) mis en place pour assurer la conduite du contrat de redynamisation du site de défense de Bitche s'est réuni pour la première fois le 9 septembre 2008, soit moins de deux moins après l'annonce par le Premier ministre François Fillon de la dissolution du 57^e Régiment d'Artillerie et de la fermeture du camp de Bitche dans le cadre de la réforme de la carte militaire.

Il semblait en effet urgent de déterminer la méthode de travail à adopter pour être en mesure de disposer très rapidement d'un premier bilan d'étape dessinant l'esquisse des projets structurants susceptibles d'être financés dans le cadre du contrat de site.

Après l'annonce de l'arrivée du 16^e BC, rendue publique le 7 février 2009 le département de la Moselle a été doté d'un abondement portant à 3 000 000 d'euros les fonds prévus pour le **plan local de redynamisation** sur une période de 3 ans.

Le 29 mai 2009, les membres du COPIL ont décidé de maintenir leur structure pour suivre le plan local de redynamisation.

Les membres du COPIL sont les suivants :

- Le préfet de la région Lorraine ou son représentant
- Le député de la 5ème circonscription ou son représentant
- Le Secrétaire général aux affaires régionales ou son représentant
- Le Président du conseil régional ou son représentant
- Le président du Syndicat de coopération pour le Parc (Sycoparc) ou son représentant
- Les conseillers régionaux de l'arrondissement
- Les conseillers généraux de l'arrondissement
- Le président de la communauté de communes du Pays de Bitche
- Le maire de Bitche
- Les directeurs régionaux des services de l'État ou leurs représentants (DRE, DIREN, DRAF)
- Le délégué aux restructurations militaires
- Le représentant de la DATAR

Dans le cadre des groupes de travail thématiques, les services techniques directement concernés par la problématique en cause sont associés systématiquement.

Le comité de pilotage se présente comme le seul organe ayant qualité pour valider les projets structurants à proposer pour le contenu du plan local de redynamisation.

6-2 Suivi

Les modalités pratiques de fonctionnement de ce comité de pilotage s'appuient sur les rapports des groupes de travail thématiques suivants :

<u>Les solutions proposées aux problèmes d'attractivité du territoire et de mobilité liés à l'enclavement routier et ferroviaire.</u> Pilote : *M. Humbert*, maire de Bitche.

<u>Le haut débit et la suppression des zones d'ombre en matière de téléphonie mobile</u>. Pilote: *M. Zintz*, Président du Syndicat des Communes du Pays de Bitche.

Le traitement des friches militaires. Pilote: M. Humbert

<u>Le développement touristique</u>. Pilote : *M. Weber*, conseiller régional. *Le COPIL a validé le principe* d'aide à l'émergence d'un outil performant et professionnel que représente l'office de tourisme de pôle, le 20 novembre 2008.

<u>Le développement économique</u>. Pilote : *M. Vogt*, Président de la Communauté de Communes de Bitche et environs. Lors de la réunion du COPIL en date du 29 mai 2009, le financement au titre de l'ingénierie d'un poste d'agent de développement économique a recueilli un avis favorable.

<u>La gestion des espaces naturels et la pérennisation de leur entretien</u>. Pilote : *M. Suck, C*onseiller Général.

Au terme de chaque année d'application du plan local de redynamisation, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires. Chaque année, la Sous-préfète établira, sous couvert du Préfet et à destination de la DATAR et de la DAR, un rapport de la mise en œuvre du contrat et de l'état de consommation des crédits.

6-3 Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du plan de redynamisation sera effectuée, une fois par an, par le comité de pilotage en fonction d'indicateurs de suivi et d'évaluation à mettre en place. (Nombre d'emplois créés, nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du plan local de redynamisation).

Signatures des partenaires

Sarreguemines, le 31 janvier 2011

Le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle

Christian GALLIARD DE LAVERNEE

Le président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et environs

Francis VOGT

Le Président du Conseil Général de la Moselle Pour le Président, le Vice-Président

Alex STAUB

Le Président du Conseil régional de Lorraine Pour le Président,

Annexes

- Fiche 1 Création d'un Office de Tourisme de pôle
- Fiche 2 Desserte en Haut et Très Haut Débit
- Fiche 3 Recrutement d'un agent de développement économique
- Fiche 4 Création d'une passerelle au cœur de la Cristallerie de Saint Louis
- Fiche 5 Le Pôle du goût à Eschviller
- Fiche 6 Extension de la Zone industrielle
- Fiche 7 Chiffrage des pertes fiscales suite à l'annonce de la dissolution du 57^e RA et du camp militaire

CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE POLE DU PAYS DE BITCHE

Ce projet a pour objet la création d'un office de tourisme intercommunal sous forme d'EPIC. Il recueille un avis favorable de la part des deux intercommunalités partenaires, la communauté de communes du Pays de Bitche, la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche. La démarche est également soutenue par le Parc naturel régional des Vosges du Nord ainsi que par le Comité départemental du tourisme du Conseil Général.

I/ Présentation du projet de création de l'office de tourisme de pôle du Pays de Bitche

Le Pays de Bitche se caractérise par une grande richesse touristique, mais également par un manque d'infrastructures permettant d'accueillir les visiteurs. Les sites de tourisme principaux totalisent plus de 150.000 visites par an : il s'agit principalement de la Citadelle de Bitche, du fort du Simserhof, de la Cristallerie de Saint-Louis, du Musée du Verre et du Cristal et du Moulin d'Eschviller. Tout un maillage de sites secondaires enrichit l'offre de base, tant sur le plan du tourisme de mémoire que du tourisme de nature et du tourisme industriel.

Plusieurs Offices de Tourisme cohabitaient sur ce territoire homogène. L'idée de fédérer les acteurs du tourisme et de leur permettre de se concerter pour une meilleure adéquation entre l'offre touristique et les flux de visiteurs est l'occasion pour ce secteur de devenir le nouveau moteur de développement local ; la création de l'office de tourisme de pôle sous statut d'EPCI est effective depuis le 1^{er} août 2010

II/ Les objectifs du nouvel équipement

- Disposer d'un espace de travail suffisant
- Répondre aux normes d'accueil en office de tourisme
- Créer un lieu d'accueil adapté à tous les publics
- Développer le rôle de «vitrine du Pays de Bitche » de l'OT

III/ L'organisation du projet

Le plan d'action se déroule en trois phases :

- La mise en place d'une étude pour fédérer les acteurs et définir une stratégie de développement commune portée par l'Office de Tourisme du Pays de Bitche : finalisée
- La création de l'office de tourisme de pôle : finalisée
- La construction d'un bâtiment « Office de tourisme de pôle » permettant l'accueil des touristes et des tour opérateurs dans les meilleures conditions, et de faire de ce bâtiment, une vitrine du savoir-faire des artisans du Pays de Bitche.

IV/ Coût de l'opération et calendrier prévisionnel

Calendrier de la réalisation : Début des travaux : Juillet 2009 // Fin des travaux : Juillet 2010

Coût total: 1.300.000 € HT

<u>Evaluation</u>: Création de 5 emplois ainsi que des emplois indirects

V/Plan de financement :

	coût HT	CG	CR	Etat DGE	Europe	Massif	Etat PLR	autofinancement
Construction								
du bâtiment	1 000 000	200 000	145 000	0	0	0	455 000	200 000

PROJET DE DESSERTE EN HAUT ET TRES HAUT DEBIT DU PAYS DE BITCHE

Installé à la fin des années 70, le réseau câblé du Pays de Bitche ne répondait plus aux exigences qu'impose une entrée réussie dans l'ère numérique. Ne disposant pas de l'ensemble des nouveaux services proposés par les opérateurs Internet, les 36 600 habitants du territoire voient se creuser davantage la fracture numérique.

Le projet de desserte en Haut et Très Haut Débit du Pays de Bitche a donc pour enjeux essentiels la réduction de cette fracture numérique ainsi qu'un accès efficace aux technologies nouvelles, gage d'un développement durable de notre territoire.

Ce projet implique une rénovation ainsi qu'une extension du réseau câblé.

Encore actuellement peu développée en France, l'infrastructure optique va se généraliser très rapidement, permettant des débits très élevés dont la limite n'est pas encore connue (elle permet notamment des débits symétriques et constants pour chaque utilisateur raccordé). Sa mise en œuvre nécessite d'importants travaux ; Le Syndicat des Communes du Pays de Bitche se présente comme le porteur du projet.

I/ Les enjeux du nouvel équipement

- Le Très Haut Débit permet tout d'abord de garantir à de nombreux utilisateurs, des accès Internet de très grande qualité sans perte de débit, offrant ainsi bon nombre d'opportunités de développement de nouveaux services. Ce nouvel équipement permet également de mettre en œuvre des services de visioconférence d'une excellente qualité. Pour les particuliers, le Très Haut Débit permet la simultanéité des usages, un atout intéressant dans le cercle familial si plusieurs personnes sont connectées au même moment. En outre, l'amélioration de la qualité du service semble aller de paire avec davantage d'équité entre les clients des différents services. En effet, actuellement deux clients d'un même forfait Internet ne perçoivent pas le même service en termes de débit s'ils habitent à quelques mètres ou quelques kilomètres du NRA (nœud de raccordement d'abonnés). La fibre optique permettra de résoudre ce problème en offrant une qualité de service égale à tous les abonnés.
- Pour des débits plus élevés, rendus indispensables par des applications et usages toujours croissants, il est nécessaire de s'appuyer sur un nouveau réseau ; la fibre optique apparaît ici comme la meilleure solution. Il s'agit en effet d'un support physique disposant d'une capacité de débit considérable et d'un support pérenne : le débit est simplement limité par les équipements électroniques placés à chaque extrémité de la fibre il suffit de renouveler ces équipements pour démultiplier le débit, sans avoir à toucher à la fibre en elle-même.
- En matière de développement économique, une entreprise souhaitant rester compétitive doit bénéficier d'un très haut débit et donc être desservie par un réseau optique. Par conséquent, les zones d'activité économique doivent être aménagées afin que ces réseaux puissent y être déployés par les différents opérateurs, dans les meilleures conditions techniques et économiques. Le principal obstacle au déploiement de réseaux optiques est le coût des infrastructures qui accueillent les câbles et les équipements optiques. Au final, les entreprises implantées dans la zone bénéficieront de délais et de coûts de raccordement moins élevés, ainsi que d'un choix d'opérateurs plus large, l'équation économique favorable permettant à plusieurs opérateurs d'être présents sur une même zone.

II/ Les avantages d'un tel équipement

- Des impacts sur l'emploi et la formation : le territoire est en effet rendu attractif pour les entreprises de hautes technologies. L'implantation de telles entreprises dans notre secteur engendre des créations d'emplois. De plus, les entreprises disposeront par ce biais d'un important potentiel de diversification de leur activité. Enfin, la mise en place ainsi que l'entretien du nouvel équipement supposent l'emploi d'une main d'œuvre supplémentaire. (qualifiée ou non)
- Des impacts sur le développement durable : L'utilisation du système de visioconférence permettra des économies en termes de déplacements, et aura par ce biais, un impact positif sur l'environnement. De plus, le développement des échanges de fichiers informatiques permettra de réduire l'utilisation de papier.
- D'un point de vue général, l'installation de la fibre optique permettra de rénover un réseau devenu obsolète, ainsi que de rétablir une certaine équité entre les abonnés. La couverture des zones blanches permettra de rattraper le retard sur les zones voisines plus urbanisées, assurant ainsi la compétitivité de notre secteur.

III/ Coût de l'opération et calendrier prévisionnel

> Récapitulatif des dépenses :

Maîtrise d'œuvre	849 373 €
Mission coordination sécurité	5 092 €
Marché TUTOR y compris variantes et options	12 843 760 €
Système d'information y compris station tête pour numérique	130 916 €
Assistance juridique	30 000 €
AMO	65 000 €

> Calendrier de réalisation :

• Durée des travaux : 18 mois

Début d'exécution des travaux : juin 2009

• Fin d'exécution des travaux prévue pour décembre 2010

IV/Plan de financement :

Intitulé et porteur	Coût de l'opération	Etat (PLR)	Conseil régional	Conseil général	Autres	Massif	Autofinancem ent
Haut Débit Syndicat Communes du Pays de Bitche	13 924 141 €	1 500 000 €	878 700 € (volet NTI <i>C</i>)	3 904 035 € PADTM	700 000 Etat CPER volet TIC 3 131 552 € FEDER volet TIC 400 000 Etat CPER volet territorial	0	3 409 854 €

Recrutement d'un chargé de mission « Développement économique »

Il s'agit du recrutement et de la mise à disposition pour trois années, d'un chef de projet « Développement économique » pour assurer l'ingénierie de la mise en œuvre du contrat de redynamisation du site de défense de Bitche (CRSD) dans le domaine économique.

I/ Présentation du contexte

Le territoire du Pays de Bitche est un territoire rural, éloigné des pôles urbains qui concentrent - activités, emplois et offre de services traditionnels aux entreprises. De plus, l'intercommunalité dans notre région est plus ou moins jeune, ce qui explique l'intérêt de son accompagnement en matière de développement économique. Dans ces conditions, il semble déterminant de mobiliser et d'associer des compétences « développement économique » aux compétences « emploi / formation ». C'est notamment la raison pour laquelle le Groupe Amnyos, ayant élaboré la stratégie de développement économique du territoire, préconise la mise en place d'un poste de chargé de mission -développement économique- qui devra piloter la stratégie de développement économique.

II/ La nature des missions de l'agent de développement économique

- La relation entreprises acteurs économiques
- La gestion des zones d'activités
- Le développement de projets
- La prospection
- La mise en cohérence des actions
- L'animation du partenariat

III/ L'intérêt d'un tel recrutement

L'étude réalisée par le Groupe Amnyos révèle les éléments clés à mettre en œuvre afin d'aboutir à une dynamique économique effective :

- Il s'agit de renforcer les compétences de la communauté de communes sur le plan de la gestion et du développement des compétences.
- Il s'agit également d'assurer le pilotage global de ces 2 dimensions, en y associant systématiquement partenaires privés et acteurs publics.
- Enfin, il apparaît déterminant d'ancrer ce pilotage dans les enjeux opérationnels des entreprises et au plus près des dirigeants d'entreprises.

C'est au niveau de ces 3 dynamiques de réussite que la mission de l'agent de développement économique paraît déterminante. En effet, il sera chargé d'assurer un accompagnement permanent en ingénierie des opérations à vocation économique du contrat

IV/ Coût de l'opération et calendrier prévisionnel

- > Calendrier de la réalisation :
- Dès la signature du contrat, rédaction d'une fiche de poste et lancement d'un appel à candidatures

- Sélection conjointe entre les signataires (l'Etat et le CC de Bitche et Environs) du chef de projet ;
- Procédure de recrutement et lettre de mission.
 - > <u>Coût total (prévisionnel)</u>: 186 000 € correspondant à la rémunération, charges comprises, d'un attaché territorial ou ingénieur spécialisé dans le développement économique sur trois années.

V/Plan de financement :

Intitulé et porteur	Coût de l'opération	Etat (PLR)	Conseil régional	Conseil général	Autres	Massif	Autofinancem ent
Recrutement d'un chargé de mission « développement économique »	186 000 €	148 800 €					37 200 €
Communauté de Communes de Bitche et Environs							

La Communauté de Communes de Bitche et Environs prendra en charge les frais de fonctionnement et mettra à disposition les moyens matériels nécessaires au chef de projet pour qu'il puisse assurer sa mission.

Création d'une passerelle au cœur de la Cristallerie de Saint Louis

Ce projet vise à rendre possible la traversée de la Halle centrale des Cristalleries par un groupe de visiteurs. Long de plus de 35 mètres et situé à une hauteur d'environ 3 mètres, cet ouvrage permettra de « faire entrer » le visiteur au cœur même de la Manufacture afin de lui présenter le travail au feu des Maîtres Verriers mais également le travail des graveurs dans les ateliers à froid ainsi que la lustrerie. Cette parcelle surplombera la Zone 3 de la Manufacture, c'est-à-dire l'atelier de fabrication de la Cristallerie.

Compte tenu de sa conception et de son implantation, ces visites se feront dans des conditions optimales de sécurité tant pour le public que pour les salariés, et cela sans perturber le fonctionnement des ateliers.

I/ Détail de l'ouvrage

- Il s'agit de la création et de l'implantation d'une passerelle surplombant et traversant la halle 62 sur toute sa longueur => Dimension: 50m de long, 1.1m de large, 3.5m de hauteur. Le niveau sous passerelle sera défini en fonction des moyens de manutentions pour permettre la libre circulation entre les 2 halles de fabrication. Cette passerelle prendra appui sur des poteaux et des consoles, et sera accessible de par et d'autre pas 2 escaliers.
- Intérêt de cette installation :
- La visualisation de l'ensemble de l'élaboration des fabrications (four, soufflage, calibrage, travail du cristal).
- La circulation des visiteurs en toute sécurité: absence de risque de coupures par des morceaux de verres jonchant le sol; absence de risque de brûlure par des projections éventuelles de verre en fusion; absence d'interférence avec le personnel de fabrication.
- Mesure de sécurité :
- Issues de secours
- Matérialisation de l'itinéraire par marquage au sol et fléchage mural
- Aménagements de sécurité sur la passerelle.

II/ Enjeux d'une telle installation

Ce projet s'inscrit dans une démarche de rayonnement de l'entreprise, d'animation de la vallée et de développement de l'attrait touristique du Pays de Bitche. D'autres projets d'envergure ont d'ores et déjà été mis en œuvre (tel le musée du Cristal Saint Louis) ou sont sur le point d'être mis en place : tel est le cas pour le projet des « Jardins filtrants ». Le projet d'installation d'une passerelle quant à lui permettra d'offrir aux touristes une visite complète des cristalleries de Saint Louis.

Depuis 1586, les cristalleries de Saint Louis développent leur savoir faire dans le domaine de l'artisanat des métiers d'art et du luxe dans le Cristal. La manufacture emploie aujourd'hui plus de 275 salariés et alimente une activité soutenue d'autres secteurs locaux dans le domaine de la maintenance et de la sous-traitance industrielle.

Cet ensemble de dispositifs déployés au sein du village abritant cette ancestrale manufacture doit donner naissance à une offre touristique d'exception. Cette offre pourrait par la suite être complétée pour faire du site de Saint Louis, un lieu pédagogique capable de promouvoir l'intérêt et les démarches environnementales attestant un engagement fort dans le domaine du développement durable en Lorraine, en synergie avec les responsables du centre POMPIDOU pour assurer la promotion du produit.

- Impact sur le tourisme : passer de 20 000 à 30 000 visiteurs par an, la visite passant d'une durée actuelle de 2h à 4 h.
- Echéancier: Démarrage des travaux dès l'accord sur les financements mais travaux achevés en 2010 car ils ne peuvent se faire que pendant les périodes d'inactivité des ateliers (week end, vacances)

Le projet en est au stade de l'APS présenté au COPIL et de l'APD pré financé.

III/ Plan de financement

• Le programme sera porté par l'association créée pour exploiter le musée afin d'optimiser les financements.

<u>Coût de l'opération</u> = 325 520,40 € pour les passerelles

100 000 € pour l'étude de conception des jardins et des aménagements

paysagers.

Plan de financement =

Intitulé et porteur	Coût de l'opération	_	Etat (PLR)	Conseil régional	Conseil général	Autres	Massif	Autofinancement
Cristallerie de Saint Louis Association du musée de la cristallerie	425 520,40 €		150 000 €	64 000 €	63 000 €		63 000 € CIMV Lorraine	85 020,40 €

<u>Conseil Régional</u>: Une intervention ne pourrait être prévue qu'au niveau de <u>l'ensemble des projets</u> <u>élaborés par la cristallerie et notamment le projet de jardins et d'aménagement paysager dans la poursuite des jardins filtrants (2 000 000 €) qui sera examiné au titre de 2010 et sur lesquel le CR souhaite un engagement de l'Etat au niveau du PLR compte tenu du montant. L'étude de conception de ce deuxième projet sera donc prise en compte au niveau du PLR (100 000 €).</u>

Le projet de création du pôle du goût autour du Moulin d'Eschviller

I/ Présentation du projet

La Communauté de Communes de Volmunster est propriétaire du site du Moulin d'Eschviller qui comprend deux musées (musée de la farine et musée-scierie inauguré en mai 2003), un verger de démonstration, un sentier nature et patrimoine, une Auberge avec un hébergement et son logement de fonction ainsi que le siège administratif de la collectivité. Le circuit cyclotouristique transfrontalier des Moulins traverse également le site du Moulin d'Eschviller.

Le COPIL a approuvé la nécessité de rendre plus attractif le site du Moulin d'Eschviller et d'en augmenter la capacité d'accueil du public.

La Communauté de Communes souhaite développer les actions, pour l'instant individuelles, concernant la promotion des produits du terroir sur son site touristique du Moulin d'Eschviller et de sauvegarder un patrimoine culinaire qui tend à se perdre même en milieu rural :

- le foie gras d'Obergailbach
- le fromage de Walschbronn
- la farine et les nouilles «maison» de Volmunster
- le pain de Volmunster
- la charcuterie et diverses spécialités culinaires de l'Est (estomac de porc farci) de Volmunster et de Nousseviller
- le lait de jument et ses produits dérivés de Volmunster
- le miel et ses produits dérivés d'Ormersviller

Pour ce faire elle prévoit des investissements :

- La création d'une aire d'accueil couverte : 96 496,12 €
- La muséographie pour le rucher de démonstration : 257 972,13 €
- La réfection des panneaux du sentier nature et patrimoine : panneaux sentiers : 2 340 €

II/ Calendrier de réalisation

• Aire couverte d'accueil :

Les travaux ont débuté en juillet 2009.

• La muséographie :

La première phase des travaux doit être achevée en 2009 ; le chantier sera poursuivi en vue d'un achèvement à \hat{P} aques 2010

III / Plan de financement (Projet restant à aménager suite aux décisions de co-financeurs)

Coût de l'opération	Etat (PLR)	Conseil régional	Conseil général	Autres	Massif	Autofinancement
356 808,25	100 000 €	59 422 € (dossier non encore programmé – demandes de pièces complémentaires)	79 491 €	17 119 € Etat DGE 20 000 € FEADER (non acté)	9 414,60€ (demandés mais dossier ajourné)	71 361,65 €

EXTENSION DE LA zone INDUSTRIELLE DE BITCHE

Ce projet consiste d'une part en l'extension de la zone industrielle de Bitche sur une surface de plus de 30 hectares et, d'autre part, en la réalisation d'un bâtiment d'accueil de 1100 m² sur le ban communal de Bitche.

I/ Présentation du projet

La zone industrielle qui s'étend sur 30 hectares compte actuellement plus d'une quinzaine d'implantations, regroupant plus de 400 emplois. Depuis plus d'un an et malgré la morosité économique ambiante, on assiste à une recrudescence des demandes d'implantation. La situation géographique de la zone reste un atout important : celle-ci se situe en effet sur l'axe de communication entre l'Alsace et la Lorraine.

Par ailleurs la zone industrielle est connectée au Réseau Haut Débit de Moselle (RHD 57) et la desserte du Pays de Bitche en très haut débit, effective dès la fin de l'année permettra aux entreprises d'accéder au réseau optique et de disposer ainsi d'un important potentiel de diversification de leur activité. Par ailleurs, la CCBE souhaite intégrer à ce projet un certain nombre de préconisations environnementales et énergétiques, au delà des aspects strictement réglementaires.

• Extension de la zone industrielle

Le projet devrait permettre la réalisation d'une extension de la zone industrielle de 30 hectares sur des terrains actuellement boisés et appartenant aux services de l'Office National des Forêts (ONF). Cette extension permettra de spécialiser certains secteurs de la zone d'activité selon leurs fonctions, leurs tailles et leurs voies d'accès. Par ailleurs différents éléments techniques justifient l'extension de la zone industrielle du coté Nord, c'est à dire vers la RD662 (les infrastructures touristiques à protéger, les contraintes d'ordre technique, la proximité immédiate d'un axe routier majeur).

L'acquisition des terrains doit se faire par échange avec les services de l'ONF. Des règles précises sont fixées à propos de ce type de transaction : l'échange de terrains doit porter sur des terrains boisés de valeur égale. Par ailleurs une indemnité pour perte d'exploitation doit être versée par l'acquéreur pour la valeur des boisements.

Afin de pouvoir procéder à cet échange, la Communauté de communes de Bitche doit se doter d'une surface boisée de 30 à 50 hectares. Cette transaction pourra s'effectuer dans le cadre des mesures de restructuration de l'armée. En effet, par courrier en date du 02 juin 2009, le Général de Corps d'armée Chinouilh précise que la mise à disposition des terrains est tout à fait envisageable, de même que la mise à disposition d'un quai de chargement ferroviaire et de 4 bâtiments. Ces propositions ont été confirmées à la fin du mois de novembre 2009.

Les négociations concernant la maîtrise foncière ayant abouti, il reste à conclure un protocole d'accord entre l'Armée, l'Office National des Forêts et la Communauté de Communes de Bitche et Environs.

• La construction d'un bâtiment relais

S'intégrant dans la démarche de développement économique du territoire entreprise par la CCBE, la création d'un bâtiment relais semble être un élément indispensable pour l'accompagnement et le soutien aux implantations de nouvelles entreprises sur la Zone Industrielle. La CCBE souhaite ainsi construire

ce bâtiment qu'elle mettrait en location et dont le montant du loyer permettrait alors de rembourser l'emprunt contracté en vue de la construction de celui-ci. Les caractéristiques du bâtiment seraient les suivantes : 800 m² de production, 200 m² d'ateliers, 150 m² de bureaux, soit un total de 1150 m². Par ailleurs, ce bâtiment sera doté d'espaces tertiaires, d'espaces de stockage et de production les plus modulaires possibles afin de s'adapter à tout type d'activité.

II/ Calendrier de réalisation

• Extension de la zone industrielle :

Les études relatives à l'aménagement de la zone industrielle seront engagées à compter du mois de novembre 2009. Les travaux de viabilisation débuteront au cours du mois de mars 2010.

• <u>Le bâtiment relais :</u>

Le lancement des études est fixé au mois de septembre 2009. La livraison du bâtiment est quant à elle fixée au mois de juillet 2010.

III / Plan de financement (Projet restant à aménager suite aux décisions de co-financeurs)

	Coût de l'opération	Etat (PLR)	Conseil régional	FIBM	FEDER	Massif	CCBE
Extension de							
la zone	600 000 €						
industrielle		300 000 €		180 000 €			120 000 €
Création d'un							
bâtiment	1 000 000 €						
ndustriel relais		200 000 €					800 000 €
Création d'une							
plate-forme	300 000 €						
multi médias		150 000 €	45 000 €		45 000 €		60 000 €
Total Zone	1 900 000						980 000
Industrielle	€	650 000 €	45 000 €	180 000 €	45 000 €		€

Fiche 7

Chiffrage des pertes fiscales suite à l'annonce de la dissolution du 57^e RA et du camp militaire

- Décembre 2008 -

Pertes fiscales de la Communauté de communes de Bitche et Environs

Taxe Foncière Bâtie 2007 - comparaison entre les communes de la CCBE Estimation de la perte prévisible pour la CCBE :
 2 500 habitants sur 12 755, soit 20% de la population : 22 033 €

Taxe Foncière Bâtie 2007- Comparaison entre les Communes de la CCBE

Communes	Bases	Taux com.	Produit com.	Taux interco	Rec.CCBE	
BAERENTHAL	556 865	8,25	45 937 €	1,29	7 184 €	
BITCHE	4 059 775	14,13	573 661 €	1,29	52 371 €	
EGUELSHARDT	259 170	7,05	18 278 €	1,29	3 343 €	
HANVILLER	95 825	12,33	11 812 €	1,29	1 236 €	
HASPELSCHIEDT	271 081	4,98	13 476 €	1,29	3 497 €	
LAMBACH	225 957	15,52	35 071 €	1,29	2 915 €	
LIEDERSCHIEDT	63 495	11,95	7 585 €	1,29	819 €	
MOUTERHOUSE	143 204	8,16	11 686 €	1,29	1 847 €	
PHILIPPSBOURG	301 970	8,84	26 692 €	1,29	3 895 €	
REYERSVILLER	179 935	9,06	16 298 €	1,29	2 321 €	
ROPPEVILLER	57 388	10,12	5 807 €	1,29	740 €	
SCHORBACH	245 460	9,26	22 734 €	1,29	3 166 €	
SIERSTHAL	252 209	18,76	47 315 €	1,29	3 253 €	
STURZELBRONN	119 561	4,53	5 422 €	1,29	1 542 €	
Total	6 831 895		841 774 €		88 131 €	
Taux moyen		12,32		1,29		

Total Communes + Com.com. = 841 774 + 88 131 = 929 905 euros

Estimation de la **perte prévisible pour la CCBE** suite à la suppression du 57 RA et du Camp de Bitche 2 500 habitants sur 12 755 soit 20% de la population 88 131 * 25% = 22 033 euros

Taxe d'habitation 2007 - comparaison entre les communes de la CCBE Estimation de la perte prévisible pour la CCBE :
 2 500 habitants sur 12 755, soit 20% de la population : 22 016 €

Taxe d'habitation 2007- Comparaison entre les Communes de la CCBE

Communes	Bases	Taux com.	Produit com.	Taux interco	Rec.CCBE	
BAERENTHAL	709 256	7,46	52 900 €	1,09	7 732 €	
BITCHE	4 248 644	11,79	500 913 €	1,09	46 270 €	
EGUELSHARDT	395 815	5,76	22 797 €	1,09	4 311 €	
HANVILLER	133 146	12,30	16 421 €	1,09	1 449 €	
HASPELSCHIEDT	385 607	6,49	25 024 €	1,09	4 201 €	
LAMBACH	369 498	14,40	53 211 €	1,09	4 031 €	
LIEDERSCHIEDT	95 266	10,33	9 838 €	1,09	1 038 €	
MOUTERHOUSE	252 660	4,80	12 131 €	1,09	2 752 €	
PHILIPPSBOURG	367 307	8,26	30 330 €	1,09	4 002 €	
REYERSVILLER	237 537	6,95	16 508 €	1,09	2 592 €	
ROPPEVILLER	86 253	9,21	7 946 €	1,09	937 €	
SCHORBACH	333 059	10,69	35 604 €	1,09	3 636 €	
SIERSTHAL	323 906	18,06	58 497 €	1,09	3 524 €	
STURZELBRONN	145 796	5,52	8 049 €	1,09	1 588 €	
Total	8 083 750		850 169 €		88 063 €	
Taux moyen		10,52		1,09		

Total Communes + Com.com. =850169 + 88 063 =938 232 euros

Estimation de la **perte prévisible pour la CCBE** suite à la suppression du 57 RA et du Camp de Bitche 2 500 habitants sur 12 755 soit 20% de la population 88063 * 25% = 22 016 euros

• Calcul de la perte prévisible de la Dotation d'Intercommunalité: (Cf tableau ci-joint)
En se basant sur le calcul de la dotation d'intercommunalité de 2007, on peut estimer la perte prévisible due à la fermeture du 57° RA et du Camp de Bitche à 171 485 €

Année	2000		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007
PotFiscal/h	88,00314	106,163393	91,174851	96,531086	100,029087	105,057311	100,672129	101,065308	128,2631887
PotFiscMoy.	220,509732	207,048985	171,881622	203,581694	191,410225	197,984864	203,373645	211,471741	211,471741
Ecart relatif									
PF	1,600911	1,487255	1,4695486	1,5258362	1,47741	1,469367	1,5049894	1,522086	1,3934737
Produit FB		0	27 868	43 218	66 656	79 863	83 092	85 769	85 769
Produit FNB		0	13 927	20 518	31 847	36 780	37 594	30 808	30 808
Produit TH		0	28 255	43 682	67 580	79 528	81 383	83 815	83 815
Produit TP		711 713	678 730	679 240	729 232	812 553	799 968	783 703	783 703
REOM		443 287	436 345	476 097	961 105	984 388	1 332 341	1 050 318	1 050 318
Compensation	n part salaire	227 473	286 691	320 670	320 458	323 551	326 787	331 244	331 244
Produit fisc	al total (non								
corr	rigé)	1 382 473	1 471 816	1 583 425	2 176 878	2 316 663	2 661 165	2 365 657	2 365 657
Revers	em.T.P.		793 583	880 060	722 583	945 068	833 825	833 825	833 825
Subver	nt.vers.		0	0	0	0	0	0	0
Dép.Tr	anf.CA		793 583	880 060	722 583	945 068	833 825	833 825	833 825
%Dép.trans.			30	40	50	75	100	100	100
Dép.Tro	anf.Déd		238 075	352 024	361 292	708 801	833 825	833 825	833 825
Produit fiscal	total(corrigé)	1 382 473	1 233 741	1 231 401	1 815 586	1 607 862	1 827 340	1 531 832	1 531 832
PFT Cor	mmunes	1 595 068	1 636 885	1 713 387	1 800 528	1 866 069	1 923 925	1 920 547	1 920 547
PFCC/PFC		0,866717	0,899157	0,924149	1,209022	1,241467	1,383196	1,231762	1,231762
CIFCC	Noncor	0,4643	0,47345	0,48029	0,547311	0,553864	0,580395	0,551924	0,551924
CIF CC corrigé	0,328805	0,395257	0,396867	0,373513	0,456475	0,384405	0,39854	0,357387	0,357387
CIFcor.100%			0,218172	0,213347	0,365639	0,327918	0,39854	0,357387	0,357387
Population	13 026	12 892	12 755	12 755	12 755	12 755	12 755	12 755	10255
VP DBase1			1,9516	1,720807	1,477295	2,448281	1,898035	1,32	1,32
VP DBase2			2,3985	3,364751	4,193381	11,64526	16,516506	18,61	18,61
VP DPéré1			10,5868	8,706612	7,959563	5,408304	4,183462	2,9	2,9
VP DPéré2			13,962	18,01686	23,798429	26,49925	36,594059	41,06	41,06
VP DBon1			5,3901	4,686	3,965	3,3	2,574	1,78	1,78
VP DBon2			6,5469	9,083301	11,161919	15,491509	22,167554	24,9	24,9
Dotat.Base	36 935	36 824	37 034	37 979	43 258	88 326	108 169	101 670	81 742

Dotat. Péré	320 321	296 994	302 303	300 419	354 707	292 273	360 267	341 191	251 138
Dotat.Bonif.	90 375	95 859	101 892	103 044	115 562	118 048	145 517	136 210	109 512
Dotat. Spont.	447 631	429 677	441 229	441 442	513 527	498 647	613 953	579 071	442 392
Dotat.spont/h	34,36	33,33	34,59	34,61	40,26	39,09	48,13	45,4	43,14
DGF/hab	34,36442	34,96455	34,96456	34,96456	40,26084	39,09424	48,1343	48,12834	
Dotat.g	arantie	21 086,00	4 744,00	4 531,00	-	-	-	34 806,00	-
DGF Totale	447 631,00	450 763,00	445 973,00	445 973,00	513 527,00	498 647,00	613 953,00	613 877,00	442 392,00

En se basant sur le calcul de la dotation d'intercommunalité de 2007 on peut estimer la perte prévisible due à la fermeture du 57 RA et du Camp de BITCHE à 171 485 euros

Pertes de recettes d'exploitation de la Communauté de Communes de Bitche et environs

• Médiathèque ROCCA : la perte estimée serait de 25% soit 7 245 €

• Piscine de Bitche : la perte estimée serait de 25 % soit 19 414 €

• Ouvrage du Simserhof : la perte estimée serait de 25 % soit 72 000 €

• Saison culturelle de l'Espace Cassin : la perte estimée serait de 25 % soit 14 144 €

• Pertes sur les redevances d'assainissement : la perte estimée serait de 25 % soit 135 000 €

Perte fiscale : 215 534 €
Perte d'exploitation : 247 803 €
Total des pertes par année : 463 337 €/an

¹ - Chambre de commerce, d'industrie et de services de la Moselle : Effets économiques de la restructuration des armées sur le territoire Metz Métropole.